

FSCCL groupe de travail JEUNES

Note concernant le Classement Général Final des catégories JEUNES de 6 à 10 ans pour les récompenses de la FSCCL.

Suivant le règlement JEUNES approuvé en 2019 et l'addendum y relatif :

- ✓ Nombre de courses organisé entre 6 et 15 ;
- ✓ Nombre de courses pris en considération maximum 8.

Cette année 10 courses dites « tous terrains » ont été organisées par les différentes associations cyclistes de la FSCCL ainsi qu'une épreuve supplémentaire dite « Insigne Technique. Sur les 10 courses « tous terrains » seules 8 comptent pour le Classement Général 2022. L'épreuve technique ne sera pas biffée parce que ceci est de compétence technique et seulement cette compétence ne sera évaluée. Les participant(e)s recevront un diplôme. Les enfants n'ayant pas pris le départ auront 0 points ergo pas de diplôme.

Afin de bénéficier des récompenses de la FSCCL, l'enfant doit être **titulaire d'une licence « coureur »**, c.à.d. soit avec une attestation du médecin de famille (pour les enfants qui auront 6 ans au cours de l'année) soit d'un certificat d'un médico sportif agréé (à partir que les enfants aient 7 ans). De plus l'enfant doit avoir participé à **au moins 3 courses**.

Les enfants qui ne sont pas titulaire d'une licence coureur ne peuvent participer que 3 fois sans licence coureur et à partir de la 3^{me} course une licence doit être demandée. Le cas échéant les points lui seront attribués dès réception de la licence, sinon l'enfant ne sera pris en compte pour le classement des récompenses annuelles.

Au Classement Général de 2022 les participant(e)s en surbrillance orange ne remplissent pas les conditions requises.

RSp